



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 5 octobre 2023 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Christine Bleau | - David Dumont |
| - Marthe Tardif | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 septembre 2023
3. Urbanisme
 - a) Dérogation mineure 2023-009 (381-383 rue de l'Église)
 - b) Rue de la gare: Lotissements
4. Travaux publics
 - a) Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable approuvé
 - b) Déneigement du centre communautaire
 - c) Location d'un tracteur pour adapter le souffleur de la municipalité
 - d) Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
 - e) Travaux de réparation de pavage
5. Comptes à payer pour le mois d'octobre 2023
6. Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de septembre 2023
7. Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440 (47.63\$)
8. Mise à niveau de l'usine d'épuration et du poste de pompage principal: Avis de changement
9. Demande de don ou commandite
 - a) Club FADOQ Napierville
 - b) Centre de femme La Marg'Elle
 - c) Sourire sans fin
10. Célébration des 200 ans de la Municipalité de Napierville: Fête des récoltes
11. Avis de motion: Règlement #454 fixant un taux de droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$
12. Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

13. Varia
14. Public: Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2023-10-364 **Adoption de** **l'ordre du jour**

Résolution #2023-10-364 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2023-10-365 **Adoption du** **procès-verbal de** **la séance** **ordinaire du 07** **septembre 2023**

Résolution #2023-10-365 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 septembre 2023

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 septembre 2023.

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

2023-10-366 **Dérogation** **mineure 2023-** **009 (381-383 rue** **de l'Église)**

Résolution #2023-10-366 : Dérogation mineure 2023-009 (381-383 rue de l'Église)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été formulée par le propriétaire du 381 et 383, rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre une hauteur de bâtiment de 13,7 mètres au lieu de 12 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la pente de toiture soumise lors de la demande de permis de construction n'est pas suffisante pour le bon écoulement des eaux de toiture;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ni la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure #2023-009 permettant la construction de deux bâtiments jumelés d'une hauteur de 13,7 mètres au lieu de 12 mètres tel que stipulé à la fiche des spécifications de la zone P2-1 à l'annexe C du règlement de zonage Z2019.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il y a eu intervention de citoyens du voisinage.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et adoptée à la majorité :

Trois conseillers sont contre l'acceptation de la demande de dérogation mineure alors que deux conseillers sont en faveur.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville refuse la demande de dérogation mineure #2023-009 permettant la construction de deux bâtiments jumelés d'une hauteur de 13,7 mètres au lieu de 12 mètres tel que stipulé à la fiche des spécifications de la zone P2-1 à l'annexe C du règlement de zonage Z2019.

ADOPTÉE

2023-10-367
Rue de la gare:
Lotissements

Résolution #2023-10-367 : Rue de la gare: Lotissements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a eu une demande de vérification de l'assiette de la rue de la Gare et St-Gervais relativement à un empiètement possible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est enclin à débiter ce processus afin de clarifier la situation des rues de la Gare et Saint-Gervais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a reçu des offres de services de diverses firmes d'arpenteurs-géomètres;

CONSIDÉRANT QUE l'une d'elles correspond en tout point aux demandes de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE dans une première étape, la municipalité de Napierville souhaite faire réaliser les points 1 et 2 de ladite offre de service; lesquels points sont relatifs à la levée des éléments existants le long de l'emprise des rues afin de produire un plan de topographie ainsi que la production d'un plan projet de lotissement afin d'identifié les possibles empiètements pour ensuite définir les parcelles qui devront faire l'objet d'un morcellement cadastral;

CONSIDÉRANT QUE la firme Bérard Tremblay inc., Arpenteurs-géomètres à fait parvenir à la Municipalité de Napierville, la proposition KL90-08-23, mentionnant les points 1 et 2 ci-haut relatés pour un montant total de 6 650.00\$ plus les taxes applicables pour ces services;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de la firme Bérard Tremblay inc. Arpenteurs-géomètres au montant de 6 650.00\$ plus les taxes applicables pour la levée des éléments existants le long de l'emprise des rues afin de produire un plan de topographie ainsi que la production d'un plan projet de lotissement afin d'identifié les possibles empiètements pour ensuite définir les parcelles qui devront faire l'objet d'un morcellement cadastral.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs au contrat.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable approuvé

Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable approuvé

La Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal une copie du formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2022, incluant les immobilisations ponctuelles, dûment approuvées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2023-10-368 Déneigement du centre communautaire

Résolution #2023-10-368 : Déneigement du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le contrat relatif aux déneigements des trottoirs du centre communautaire est échu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est satisfaite des services offerts par *Les entreprises Mailloux* au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE *Les entreprises Mailloux* a transmis une offre de service au montant de 2 260\$ plus les taxes applicables à la Municipalité de Napierville pour la saison 2023-2024;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de *Les entreprises Mailloux* au montant de 2 260\$ plus les taxes pour le déneigement des trottoirs le long du centre communautaire, et ce, pour la saison d'hiver 2023-2024;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville les documents relatifs au contrat.

ADOPTÉE

2023-10-369 Location d'un tracteur pour adapter le souffleur de la Municipalité de Napierville

Résolution #2023-10-369 : Location d'un tracteur pour adapter le souffleur de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la location d'un tracteur pour adapter le souffleur de la municipalité servant au déneigement des rues est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* accepte de louer un tracteur de marque Case 7220 année 1995 au coût de 14 000\$ plus les taxes applicables représentant une utilisation de 150 heures pour la période du 15 novembre 2023 au 1^{er} avril 2024, aux mêmes conditions que le dernier contrat;

CONSIDÉRANT un dépassement des 150 heures d'utilisation incluses, le tarif horaire sera applicable au montant de 93.33\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est satisfait de l'équipement fourni par monsieur Derome et qu'il permet de réaliser les travaux nécessaires durant la période hivernale;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De louer de la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* un tracteur de marque Case 7220 année 1995 afin d'adapter le souffleur de la Municipalité de Napierville au coût de 14 000\$ plus les taxes applicables et ce, pour la période du 15 novembre 2023 au 1^{er} avril 2024;

Il est également résolu qu'advenant un dépassement du nombre d'heures incluses au contrat, un taux horaire de 93.33\$ s'appliquera;

Il est également résolu d'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, et Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat de location entre la Municipalité de Napierville et la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2023-10-370
Programme
pour
l'élaboration des
plans de
protection des
sources d'eau
potable
(PEPPSEP)

Résolution #2023-10-370 : Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE Madame Julie Archambault, Directrice générale, soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE

2023-10-371
Travaux
publics:
Travaux de
réparation de
pavage

Résolution #2023-10-371 : Travaux publics: Travaux de réparation de pavage

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics de la Municipalité de Napierville a effectué une demande d'offre de service pour des travaux de réparation de pavage sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent avoir lieu plus précisément sur les rues Bisailon et Saint-Nicolas Nord;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise *Pavages MCM* au montant total de 9 600\$ plus les taxes applicables pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2023-10-372 Comptes à payer pour le mois d'octobre 2023

Résolution #2023-10-372 : Comptes à payer pour le mois d'octobre 2023

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'octobre 2023 soit:

Municipalité au montant de 371 349.86\$
Bibliothèque au montant de 2 350.56\$
Loisirs au montant de 3 553.07\$
Incendie au montant de 6 774.33\$

ADOPTÉE

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de septembre 2023

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de septembre 2023

Dépôt des rapports des dépenses du mois de septembre 2023 autorisées par les fonctionnaires conformément au règlement #418 et ses amendements décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires ainsi qu'au règlement #421 et ses amendements déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité de Napierville le pouvoir d'autoriser des dépenses de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité de Napierville.

2023-10-373 Programme TECQ 2019- 2023: Règlement d'emprunt #440

Résolution #2023-10-373 : Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de *Constructo SEAO* au montant total de 47.63\$ représentant la publication de l'appel d'offres pour le raccordement du puits Anne-Marie dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 suivant la facture numéro 2847000.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt #440 les montants requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2023-10-374 Mise à niveau de l'usine d'épuration et du poste de pompage principal: Avis de changement

Résolution #2023-10-374 : Mise à niveau de l'usine d'épuration et du poste de pompage principal: Avis de changement

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de mise à niveau du poste de pompage, deux avis de changement ont été émis relativement au démarreur, câble de flotte et travaux électriques représentant un coût additionnel de 12 078.74\$ plus les taxes applicables suivant les avis de changement numéro DC-C01 et DC-C02 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration, deux avis de changement ont été émis relativement au l'ajout d'une pompe et à des travaux électriques représentant un coût additionnel de 5 986.69\$ plus les taxes applicables suivant les avis de changement numéro AVC-01 et AVC-03, l'AVC-02 ayant été annulé ;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les avis de changement ci-dessus décrits de même que les coûts qui y sont associés;

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt #445 le montant requis aux fins de ces services.

Il est également résolu qu'une partie de ce montant soit payable par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville selon les conditions de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de la part de la Municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux et de traitement des eaux usées en vigueur;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

2023-10-375
Demande de don
ou commandite:
Club FADOO
Napierville

Demande de don ou commandite

Résolution #2023-10-375 : Demande de don ou commandite: Club FADOO Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Club Fadoq Napierville organise plusieurs activités pour les personnes âgées au courant de l'année;

CONSIDÉRANT QU'une demande de don a été transmise à la Municipalité de Napierville en date du 19 septembre 2023 afin d'amasser des fonds pour l'organisation de leur souper de Noël 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé à l'adoption d'une politique MADA en juin 2017 et est, par le fait même, conscient de l'importance et favorise la tenue d'activités pour les personnes âgées,

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de dons sont acheminées annuellement au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire s'impliquer financièrement dans des activités rejoignant un grand nombre de participants;

CONSIDÉRANT QUE cette activité rejoindra plusieurs citoyens âgés demeurant sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'octroyer la somme de 350\$ pour le club FADOQ de Napierville à titre de don et commandite pour l'organisation de leur souper de Noël 2023 qui aura lieu le 10 décembre 2023 au centre communautaire.

Il est également résolu que le Conseil municipal de Napierville témoigne sa reconnaissance au Club FADOQ Napierville pour leur implication auprès de la communauté des aînés sur le territoire de la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2023-10-376
Demande de don
ou commandite:
Centre de
femme La
Marg'Elle

Résolution #2023-10-376 : Demande de don ou commandite: Centre de femme La Marg'Elle

CONSIDÉRANT QUE le centre de femmes la Marg'Elle est un organisme à but non lucratif dont la mission principale est de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'afin de poursuivre son offre de services, l'organisme doit effectuer la location d'un plus grand local;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande de don, afin de les aider à poursuivre leur implication auprès des femmes dans le besoin suivant lettre en date du 19 septembre 2023;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer la somme de 250\$ au centre de femmes la Marg'Elle à titre de don pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2023-10-377
Demande de don
ou commandite:
Sourire sans fin

Résolution #2023-10-377 : Demande de don ou commandite: Sourire sans fin

CONSIDÉRANT QUE *Sourire sans fin* est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la Municipalité de Napierville en date du 29 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra le parrainage des personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la Municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer la somme de 250\$ à l'organisme *Sourire sans fin* pour l'année 2023.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2023-10-378
Célébration des
200 ans de la
municipalité de
Napierville: Fête
des récoltes

**Résolution #2023-10-378 : Célébration des 200 ans de la Municipalité
de Napierville: Fête des récoltes**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville célèbre ses 200 ans en 2023;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des événements du 200^e des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville la fête des récoltes 2023 a eu lieu le 23 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses ont été engagées auprès de certains fournisseurs pour l'organisation de cet événement au montant total de 2 802.48\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Napierville procède au paiement des factures relatives à la fête des récoltes du 200^e anniversaire des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville au montant total de 2 802.48\$ plus les taxes applicables suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Avant taxes	Taxes incluses
Transcopies	70453	3coroplasts d'indication	96.72\$	111.21\$
Uniag Coopérative	706050	Achats pour les installations	73.41\$	84.40\$
Imprimerie Élite	80133	Coroplasts et affiches pour la publicité de la fête des récoltes	1 610.00\$	1 851.11\$
Zig Zag en fête	473	Location des jeux gonflables	700.00\$	804.83\$
Portugalix	1543	Repas pour une partie des bénévoles	90.46\$	104.00\$
Métro	4796	Achat de glace	31.90\$	31.90\$
McNeil Électrique	2116	Branchement du panneau temporaire	199.99\$	229.94\$

QUE 66.7% de cette dépense soit pris à même la réserve pour le 200^e jusqu'à concurrence de cette dernière et que l'excédent, s'il y a lieu, soit pris à même le budget général.

QUE 33.3% de cette dépense soit facturée à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE copie de cette présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE 66.7% de cette dépense soit prise à même la réserve pour le 200^e jusqu'à concurrence de cette dernière et que l'excédent, s'il y a lieu, soit pris à même le budget général.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE 33.3% de cette dépense soit facturée à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE copie de cette présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2023-10-379
Avis de motion:
Règlement #454
fixant un taux de
droit de
mutation
applicable aux
transferts
d'immeubles
dont la base
d'imposition
excède 500 000\$

Résolution #2023-10-379 : Avis de motion: Règlement #454 fixant un taux de droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$

Madame la conseillère Christine Bleau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #454 fixant un taux de droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$.

De plus, Madame la conseillère Christine Bleau, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2023-10-380
Élus
municipaux :
Autorisation
formation et
remboursement
des dépenses

Résolution #2023-10-380 : Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux doivent être à l'affût de tout changement et information concernant les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines formations doivent être suivies par ceux-ci afin de maintenir et accroître les connaissances envers les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement #428 et ses amendements relatifs à la rémunération et au remboursement de certaines dépenses, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser les élus municipaux à participer à des formations, des réunions et/ou congrès comportant un remboursement de dépenses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner une dépense de 55.55\$ à rembourser à Madame la Mairesse Chantale Pelletier pour les frais de déplacement dans le cadre d'une rencontre auprès des élus municipaux en collaboration avec sports loisirs Montérégie selon les dispositions du règlement numéro 428 et ses amendements.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & greff.-trés.

2023-10-381
Levée de
l'assemblée

Résolution #2023-10-381 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 20h32.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE